



Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets, 2000 - Guide de l'enquête pour les secteurs des entreprises et des administrations publiques

English on reverse



Introduction, explications, définitions

Introduction

Les statistiques sur les déchets sont des ensembles importants de données servant à élaborer des politiques d'intérêt public et des pratiques environnementales. La Division des comptes et de la statistique de l'environnement de Statistique Canada joue un rôle important dans la mise en valeur des statistiques de l'environnement pour le Canada. L'un des objectifs de la Division consiste à élaborer un ensemble complet de statistiques sur les dimensions matérielles et financières de la gestion des déchets.

Qu'est-ce que les déchets?

Ces dernières années, on a proposé plusieurs définitions des déchets. Un point commun à ces définitions est la notion que *les déchets sont des matières indésirables dont le producteur veut se débarrasser*. Les matières indésirables peuvent être des sous-produits d'un procédé de production, par exemple la cendre légère provenant d'une chambre de combustion. Par ailleurs, il peut s'agir d'un produit qui n'a plus de valeur aux yeux de son propriétaire actuel - par exemple un journal qui a été lu, un colis qui a été ouvert et vidé de son contenu ou une pomme qui a été mangée jusqu'au cœur, tous ces objets étant semblables dans la mesure où ils ont perdu leur valeur inhérente originale du point de vue des consommateurs.

Si ces matières perdent leur valeur inhérente de sorte que leur élimination permanente est la solution la plus viable ou peut-être la seule solution possible, un fournisseur de services de déchets intervient à titre d'agent pour libérer le producteur des déchets du fardeau de leur élimination.

Toutefois, les matières peuvent avoir une valeur du point de vue d'un tiers - le journal peut servir de matière première dans une usine de pâtes et papiers; le cœur de pomme peut être composté - ainsi, un fournisseur de services de déchets peut réacheminer ce genre de matière. Une valeur est accordée à la matière grâce à un processus qui en assure le traitement et la réintroduction sur le marché sous forme de bien ayant une certaine valeur. Par exemple, le journal peut être recueilli et transporté vers une installation de récupération des matières (IRM) qui en assure le tri, la mise en liasse et le compactage - préparation qui le transforme en un objet commercialisable (ayant une certaine valeur) pour un acheteur comme une usine de pâtes et papiers.

4-2300-4.5: 2001-02-19 SQC/DCN-291-04165



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Qu'est-ce que l'industrie de la gestion des déchets?

L'industrie canadienne de la gestion des déchets comprend deux éléments inter-dépendants : d'une part, les administrations publiques et les autres organismes publics qui assurent, directement ou indirectement, la prestation de services de gestion des déchets et, d'autre part, les entreprises privées qui fournissent ces services. Pour obtenir l'information nécessaire afin de dresser un tableau de ces deux éléments, nous utilisons deux enquêtes. La première est l'Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises, et l'autre est l'Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des administrations publiques. Ces deux enquêtes permettent de recueillir des données sur les ressources financières et humaines (recettes, dépenses, emploi) et sur les aspects matériels (quantités des divers types de déchets éliminés ou recyclés) de l'industrie de la gestion des déchets.

Pour les besoins de ces deux enquêtes, l'industrie de la gestion des déchets comprend généralement les entreprises et les organismes publics se trouvant au Canada qui fournissent des services de collecte, de transport, de réacheminement, de traitement ou d'élimination des déchets ou des matières recyclables. La majorité des revenus des établissements proviennent de ces activités. Définissons ces activités plus en détail :

- *Les modes de collecte des déchets et des matières recyclables sont la collecte au trottoir, la collecte derrière le bâtiment et la collecte automatisée. Le transport peut se faire vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.*
- *Les activités de transport des déchets et des matières recyclables englobent le transport des déchets ou des matières recyclables d'une station de transfert ou d'un site de traitement intermédiaire vers un autre site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.*
- *Le réacheminement des déchets comprend la transformation physique des matières destinées au recyclage ou à la réutilisation. De telles activités comprennent le tri, le nettoyage, la réduction du volume, ainsi que le compostage.*
- *Le traitement des déchets se rapporte aux déchets dangereux et comprend toute transformation physique, biologique ou chimique des déchets, par exemple la décontamination avant l'élimination finale.*
- *Parmi les installations d'élimination des déchets, on retrouve les sites d'en-fouissement et les incinérateurs, ainsi que les entrepôts de déchets dangereux.*

On exclut :

- les déchets produits au cours de l'extraction ou de la récolte des ressources naturelles (p. ex. le fumier, les déchets de transformation du poisson, les déchets provenant des cultures, les déchets d'élagage des arbres (arbres en milieu urbain et dans les vergers), les résidus miniers et les déchets d'usines, les déchets de l'industrie forestière);

- les polluants de l'air habituels;
- les effluents liquides produits par les établissements manufacturiers et les établissements de transformation;
- les matières utilisées comme couverture de site d'enfouissement;
- les sols propres ou contaminés (y compris le sol utilisé comme couverture d'un site d'enfouissement);
- les boues industrielles;
- les débris rocheux;
- les sous-produits désignés sous le terme générique de déchets nucléaires.

Ces déchets sont conformes à la définition des déchets utilisée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

Estimation des sources de déchets et de matières recyclables

On reconnaît qu'il est souvent très difficile de préciser les quantités de déchets et de matières recyclables selon la source, à moins que l'entreprise ou l'administration locale n'assure la collecte et la préparation des matériaux à partir d'une seule source (p. ex. une entreprise qui assure la collecte des déchets provenant uniquement de sources industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI)).

Dans la présente version de l'enquête, on vous demande d'estimer la proportion de matériaux selon la source en trois endroits (s'il y a lieu et si vous avez les données) : le lieu de la collecte, le lieu de la préparation des matières recyclables et le lieu de l'élimination. Si vous participez à une ou à plusieurs de ces activités, on vous demandera d'estimer la proportion de déchets ou de matières recyclables provenant de sources résidentielles et non résidentielles, ainsi que de travaux de construction et de démolition. Bien que ce genre d'estimation soit difficile à effectuer, veuillez fournir des données aussi exactes que possible.

DÉFINITIONS

Autres déchets dangereux

Déchets anatomiques et infectieux (p. ex. des déchets anatomiques, des déchets non anatomiques, des déchets d'aiguilles et de scalpels) et autres déchets biologiques infectieux, et batteries usées (p. ex. au carbone, au nickel, au cadmium, au plomb et au zinc).

Autres activités et revenus de gestion des déchets

Droits de consultation, programmes édu-catifs ou autres sources de revenu ne figurant pas à la section des données financières et des données sur l'emploi du questionnaire.

Autres métaux non ferreux

Nickel, métaux précieux, mercure, plomb, entre autres.

Autres activités et revenus de gestion autre que la gestion des déchets

Autres activités et revenus d'activités ne relevant pas de la gestion des déchets suivant les définitions du présent guide.

Boues, solutions et résidus inorganiques

Cendres, déchets inorganiques (p. ex. détergents et savons), boues d'alun et de gypse.

Cendres de grille

Cendres laissées après l'incinération d'un déchet.

Collecte du lixiviat

Système servant à la collecte du lixiviat et à son déplacement contrôlé du site d'enfouissement en vue de l'entreposage ou du traitement. Normalement, un système de ce genre est constitué d'un réseau de tuyaux disposé le long de la partie inférieure du site d'enfouissement en vue de la collecte du lixiviat et d'autres fluides.

Compostage

Processus de traitement biologique aérobie utilisé le plus souvent au Canada à l'heure actuelle pour la gestion des déchets résidentiels biodégradables, par exemple les déchets de feuilles et de jardin et les déchets de cuisine. La digestion anaérobie constitue une autre méthode de compostage des matières organiques. Au Canada, cette méthode en est à l'étape du développement, mais un petit nombre d'installations utilisant ce processus ont été construites récemment ou le seront sous peu.

Déchets contenant des BPC

Biphényles polychlorés, déchets contenant des BPC utilisés dans des fluides d'isolement électrique dans des con-densateurs et transformateurs, entre autres applications.

Déchets issus de la construction et de la démolition

Déchets C-D, appelés aussi déchets DDC (démolition, déblaiement, construction), issus d'activités de construction et de démolition. Il s'agit généralement de matières telles que le béton, la brique, le bois peint, les gravats, les cloisons sèches, le métal, le carton, les portes, les fenêtres et le câblage. On exclut les matières se rapportant au déblaiement des terrains qui ne sont pas développés.

Déchets issus de l'emploi de pesticides et d'herbicides

Déchets de pesticides, d'herbicides et de fongicides halogénés et non halogénés.

Déchets dangereux

Matières qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement, en raison de leur nature ou de leur quantité, et qui exigent des techniques de manutention spéciales, tel qu'il a été précisé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (1985), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1988), la Convention de Bâle (1989) ou le *Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux* (1992).

Déchets non dangereux

Matériaux, produits et sous-produits dont le producteur n'a plus besoin et qui sont dirigés vers des installations d'élimination des déchets.

Déchets résidentiels

Déchets provenant de logements principaux et saisonniers, y compris des maisons unifamiliales et multifamiliales, ainsi que de tours d'habitation dont la hauteur varie.

Cela comprend :

- les déchets gérés sur place (com-postage, déchets de jardin, etc.);
- les déchets recueillis par la municipalité (par ses propres employés ou par une entreprise qui a signé un contrat);
- les déchets de sources résidentielles qui sont apportés par le producteur à des dépôts, à des stations de transfert et à des sites d'enfouissement.

Déchets des secteurs industriel, commercial et institutionnel

Déchets qui sont produits par toutes les sources non résidentielles d'une municipalité et que l'on exclut des déchets résidentiels. Cela comprend :

- les déchets industriels produits par les secteurs manufacturier, primaire et secondaire, puis gérés hors site à partir d'opérations manufacturières; ce type de déchets relève généralement d'un contrat de collecte conclu avec le secteur privé;
- les déchets commerciaux produits par des opérations commerciales comme les centres commerciaux, les restaurants et les bureaux; certains déchets commerciaux (provenant de petites boutiques, par exemple) peuvent relever du mode de collecte municipal tout comme les déchets résidentiels;

- les déchets du secteur institutionnel produits par des établissements comme les écoles, les hôpitaux, les installations gouvernementales, les foyers pour personnes âgées et les universités; ce type de déchets relève généralement d'un contrat de collecte conclu avec le secteur privé.

Frais d'élimination

Frais versés au propriétaire, au bailleur ou à l'exploitant d'un site d'enfouissement lui accordant le droit d'éliminer des déchets à cet endroit. Les frais peuvent être évalués en fonction du poids (p. ex. à la tonne), du volume (p. ex. au mètre cube) ou selon les matières éliminées (les frais qui diffèrent selon le type de matières éliminées comme des produits blancs ou des pneus). On parle parfois de redevance ou de frais de déversement.

Huiles et graisses, mélanges et résidus huileux

Huiles usées et mélanges d'huile (p. ex. des huiles de carter usées et des lubrifiants, des mélanges d'eau et d'huile usée, des solides acides huileux et des huiles de coupe).

Incinération

Combustion de déchets. La plupart des organisations canadiennes considèrent l'incinération comme une forme d'élimination.

Lixiviat

Liquides et matières en suspension qui ont traversé un site d'enfouissement ou une autre installation d'élimination des déchets.

Matière recyclable

Matière qui a atteint la fin de sa vie utile, sous sa forme originale ou selon son but initial, et qui peut être transformée par le recyclage en une matière première pouvant servir à un autre processus de production.

Membrane d'étanchéité pour décharges contrôlées

Feuille continue de matière synthétique, d'argile naturelle ou de matières de la terre, placée sur la partie inférieure et sur les côtés d'un site d'enfouissement et servant à limiter le mouvement descendant ou latéral des déchets ou du lixiviat, ou, dans certains cas, à limiter le mouvement ascendant des eaux souterraines vers le site d'enfouissement. Certains sites d'enfouissement ne sont pas munis de membranes, se fiant plutôt à la capacité des sols sous-jacents pour filtrer les contaminants du lixiviat. D'autres sites utilisent l'argile, une membrane artificielle ou une combinaison des deux.

Quantité de compost produite

Quantité de compost, selon le poids, produite par une installation de compostage centrale.

Quantité de déchets approuvée

Quantité totale de déchets d'un site d'enfouissement qui a été approuvée par un organisme de réglementation, par exemple un ministère de l'environnement d'une province ou d'un territoire.

Quantité de matières reçue dans l'installation

Quantité, selon le poids, de matières non traitées (p. ex. des produits organiques) introduites dans une installation de traitement (p. ex. une installation de compostage centrale).

Réacheminement

Terme qui se rapporte généralement à des déchets n'ayant pas été éliminés au moyen d'une combinaison de procédures et de mesures et qui a trait à des activités de traitement d'une partie des déchets produits de façon que ceux-ci ne soient pas placés dans une installation d'élimination. Voici quelques exemples de réacheminement : le recyclage, le compostage et la digestion anaérobie.

Recyclage

Procédé par lequel une matière recyclable (p. ex. le verre, le métal, les matières plastiques et le papier) est réacheminée du flux des déchets et transformée en un nouveau produit ou utilisée en tant que substitut d'une matière brute.

Services de collecte de déchets dangereux, résidentiels

Collecte de déchets dangereux, y compris de matières qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine ou l'environnement, en raison de leur nature ou de leur quantité, et qui exigent des techniques de manutention spéciales, tel qu'il a été précisé par les lois ou les règlements. Les déchets dangereux proviennent de logements résidentiels et peuvent inclure des matières recyclables. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive et peuvent inclure des matières recyclables.

Services de collecte de déchets dangereux, non résidentiels

Collecte de déchets dangereux, tel qu'il a été précisé par les lois ou les règlements, provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'agriculture, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de gros et de détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations ré-créatives, les établissements de santé et d'autres services. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive et peuvent inclure des matières recyclables.

Services d'installations de transfert de déchets dangereux

Consolidation, entreposage temporaire et préparation de déchets dangereux en vue du transport vers une installation appropriée de traitement, d'élimination ou de réutilisation. Cela comprend les services de centre de déchargement, ainsi que les stations de transfert et de conteneurs.

Services de récupération et de préparation de matières recyclables et de déchets dangereux

Récupération de matières recyclables dangereuses (p. ex. des huiles usées, des solvants et des batteries) du flux de déchets dangereux en utilisant des méthodes de tri, de consolidation, de réduction du volume et de préparation à l'expédition.

Services de traitement de déchets dangereux

Traitement servant à réduire, à éliminer ou à transformer des déchets dangereux. Les services comprennent des procédures biologiques, chimiques ou physiques et peuvent entraîner l'élimination ou la récupération de matières recyclables. L'incinération est exclue.

Services d'élimination de déchets dangereux

Élimination de déchets dangereux dans une installation répondant à des normes juridiques d'élimination des déchets dangereux, par exemple par l'incinération, le confinement contrôlé, l'enfouissement ou d'autres méthodes.

Solutions et résidus de métaux lourds

Solutions aqueuses contenant des métaux lourds (p. ex. des déchets inorganiques provenant de la fabrication de pigments, des solutions neutralisées, des boues et des résidus contenant des métaux lourds), des boues de métaux lourds (p. ex. des déchets de première fusion de plomb, de zinc et de cuivre), des boues d'effluents de tannerie, des déchets de procédés photographiques ou de produits photochimiques et des déchets de solutions de mercure.

Site d'enfouissement

Terrain servant principalement à l'élimination de déchets dangereux. Il peut s'agir d'ordures non traitées, ainsi que de résidus d'opérations de traitement (p. ex. résidus de récupération, cendres d'incinérateur et résidus de compostage).

Services de collecte de matières recyclables non dangereuses, résidentiels

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, les déchets organiques provenant de logements, y compris des immeubles

d'appartements et en copropriété. Voici des exemples de modes de collecte : la collecte au trottoir, la collecte derrière le bâtiment et la collecte automatisée. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire comme une installation de récupération des matières ou une installation de transfert. La collecte des matières recyclables peut se faire selon un calendrier fixe ou souple.

Services de collecte de matières recyclables non dangereuses, non résidentiels

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, les déchets organiques provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'agriculture, l'entre-posage, le transport, les activités commerciales de gros et de détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations ré-créatives, les établissements de santé et d'autres services. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire, par exemple une installation de récupération des matières ou une installation de transfert.

Services de collecte de matières recyclables non dangereuses, secteurs commercial, institutionnel, agricole et des services

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, les déchets organiques provenant de sources comme l'agriculture, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de gros et de détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations ré-créatives, les établissements de santé et d'autres services. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire, par exemple une installation de récupération des matières ou une installation de transfert.

Services de collecte de matières recyclables non dangereuses, secteurs industriels

Collecte de matières recyclables non dangereuses, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, les déchets organiques provenant de sources comme l'industrie lourde et légère et la fabrication. Les matières recyclables peuvent être transportées vers un site intermédiaire, par exemple une installation de récupération des matières ou une installation de transfert.

Services d'installations de transfert de déchets non dangereux

Consolidation, entreposage temporaire et préparation de déchets non dangereux en vue de leur transport vers une installation appropriée de traitement des déchets pour leur élimination ou leur réutilisation. Il peut s'agir de services de centre de déchargement ou de stations de transfert et de conteneurs.

Services de récupération et de préparation de matières recyclables non dangereuses

Récupération de matières recyclables, par exemple le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre, les déchets organiques provenant du flux de déchets non dangereux, en utilisant des méthodes de mise en balles, de nettoyage, de tri, de réduction du volume et de préparation à l'expédition.

Services de collecte de déchets non dangereux, résidentiels

Collecte de déchets non dangereux, d'ordures, de rebuts, de rejets et de matières non triées provenant de logements, y compris des immeubles d'appartements et en copropriété. Voici des exemples de modes de collecte : la collecte au trottoir, la collecte derrière le bâtiment et la collecte automatisée. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.

Services de collecte de déchets non dangereux, non résidentiels

Collecte de déchets non dangereux, d'ordures, de rebuts, de rejets et de matières non triées provenant de sources comme l'industrie lourde et légère, la fabrication, l'agriculture, l'entreposage, le transport, les activités commerciales de gros et de détail, les restaurants, les bureaux, les établissements d'enseignement ou les installations récréatives, les établissements de santé et d'autres services. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.

Services de collecte de déchets non dangereux, construction et démolition

Collecte de déchets non dangereux, par exemple les rebuts et débris provenant de la construction, de la démolition et de la rénovation des immeubles, des ponts, des routes et des ports, ainsi que du nettoyage des terrains. Les déchets peuvent être transportés vers un site intermédiaire ou un site d'élimination définitive.

Station de transfert

Installation où les déchets transportés par des véhicules servant à la collecte sont transférés dans d'autres véhicules qui transportent les déchets jusqu'à une installation d'élimination ou de recyclage.

Sols contaminés

Sols contenant des matériaux qui, de par leur nature, exigent une élimination contrôlée.

Solvants, solutions et résidus de distillation organiques

Distillats de pétrole, résidus de distillation halogénés et non halogénés, solvants halogénés et non halogénés contenant des métaux lourds, des résidus et des solvants aromatiques.

Source de matières

Source de production de déchets ou de matières recyclables. Les catégories de sources sont les suivantes : résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI), construction et démolition (C-D). Il est parfois difficile d'établir la source d'une matière donnée en raison du manque de suivi ou de modalités de collecte complexes (p. ex. collecte par sous-traitance ou véhicules assurant la collecte en divers endroits).

Vente de matières récupérées

Vente de matières récupérées et recyclables (p. ex. le carton, le papier, les matières plastiques, les métaux, le verre et les déchets organiques) obtenus d'un flux de déchets.

Conversions

1 verge cube = 0,764 mètre cube

1 kilogramme = 2,2 livres

1 tonne = 1 000 kg = 2 200 livres

Avons-nous oublié quelque chose ?

Avez-vous d'autres questions ?

Si oui, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration,
Statistique Canada, JT-2-C4, Ottawa**

(Ontario) K1A 0T6

Téléphone : 1 888 659-8229

Télécopieur : 1 800 755-5514

Adresse électronique : enviro.oid.waste@statcan.ca